

سوناتراچ



sonatrach

Politique Anti-Corruption SONATRACH

Ensemble Vers la Transparence



La corruption est un fléau qui sévit dans le monde entier et qui mine les économies et porte atteinte au développement des Etats et des entreprises.

En tant qu'Entreprise publique économique, entièrement détenue par l'Etat et activant à l'échelle nationale et internationale dans divers métiers liés à l'industrie des hydrocarbures, SONATRACH est exposée à la corruption à l'instar des grandes compagnies pétrolières.

À cet égard, SONATRACH s'inscrit dans une démarche préventive continue qui s'est traduite dans un premier temps par l'édiction d'un code d'éthique.

En vertu de ce code, elle se fonde sur des valeurs telles que l'intégrité et l'honnêteté et déploie tous ses efforts dans la prévention et la lutte contre la corruption.

La volonté de SONATRACH de prévenir et de lutter contre la corruption continuellement se traduit par la décision de mettre en place un Système de Management Anti-Corruption(SMAC),selonlesexigences de la norme ISO 37001 version 2016.

C'est dans ce cadre que SONATRACH adopte une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption sous toutes ses formes dans toutes ses activités et dans l'ensemble de l'entreprise.

Edifice important du SMAC, la politique Anti-Corruption de SONATRACH est bâtie sur des principes et des engagements.

- L'interdiction de tout acte de corruption active ou passive, et de tout comportement pouvant être interprété comme une tentative de corruption ou de la corruption.
- La sanction de tout comportement violant la politique Anti-Corruption ou le système de management Anti-Corruption.
- L'identification et l'évaluation des risques de corruption associés aux activités de SONATRACH et la mise en œuvre des moyens de maîtrise raisonnables et proportionnés pour maîtriser ces risques.
- L'encouragement de tout agent et de tout partenaire de SONATRACH à dénoncer, sur la base de preuves tangibles et de la bonne foi, tout acte de corruption et le devoir de SONATRACH de protéger cet agent de tout acte de représailles ou de punir toute dénonciation calomnieuse.
- La coopération avec les partenaires commerciaux afin qu'ils adoptent des politiques et actions de prévention des phénomènes de corruption, conformes aux dispositions de la loi et cohérentes avec les objectifs de SONATRACH.
- La sensibilisation et la formation de ses collaborateurs sur les enjeux de prévention de la corruption.

ENGAGEMENTS

- Respecter de manière stricte et totale la législation en vigueur sur la prévention et la lutte contre la corruption, en Algérie ou dans tout pays où SONATRACH opère, avec l'implication des employés, des collaborateurs et de tous ceux qui travaillent pour et/ou sous le contrôle de SONATRACH.
- Se conformer aux exigences du Système de Management Anti-Corruption.
- Améliorer d'une manière continue le Système de Management Anti-Corruption.
- Déployer les ressources adéquates et appropriées pour le fonctionnement efficace du Système de Management Anti-Corruption.

Le responsable de la conformité Anti-Corruption assure la fonction de conformité pour la prévention de la corruption et dispose d'une autorité et d'une indépendance totale.

La Direction Générale de SONATRACH demande à l'ensemble de son personnel d'adhérer pleinement à cette politique et contribuer à la réalisation des objectifs assignés.

Offre, promesse, don, acceptation ou sollicitation d'un avantage indu de toute valeur (financière ou non financière), directement ou indirectement, indépendamment du ou des lieux, en violation des lois applicables, pour inciter ou récompenser une personne à agir ou à ne pas agir dans le cadre de ses missions.

Le Président Directeur Général

T. HAKKAR

